

# Un rapport accablant

L'Humanité, 11 mars 1993

UNE commission internationale d'enquête sur « les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990 » (début du conflit) a rendu son rapport public cette semaine. De retour en Europe le 21 janvier dernier, elle comprenait des représentants de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH, Paris) d'Africa Watch (New York, Washington, Londres) de l'Union interafricaine des droits de l'homme et des peuples (Ouagadougou) et du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Montréal).

Ces organisations font état de « massacres systématiques » ayant fait plus de 2.000 victimes civiles « appartenant principalement à l'ethnie minoritaire tutsi », persécutée par le chef de l'Etat depuis l'arrivée de celui-ci au pouvoir. « Des milices armées », surtout celles du parti présidentiel (MRND) et de son allié (CDR) « font régner la terreur dans le pays ». « La responsabilité du président Juvenal Habyarimana et de son entourage est lourdement engagée », note le rapport.

Celui-ci précise : « Les forces armées rwandaises ont massacré notamment entre 500 et 1.000 Bahima, un peuple apparenté aux Tutsi, dans la région de Mutara (nord-est) au cours des

premiers mois de la guerre, parce qu'ils étaient soupçonnés d'être les complices des envahisseurs. L'armée rwandaise a aussi tué 150 combattants du Front patriotique rwandais (FPR) après qu'ils aient déposé les armes. Les militaires ont assassiné des personnes désignées par les autorités civiles, soit dans les camps militaires soit ailleurs. »

« Les combattants du FPR se sont également rendus coupables de violations des droits de l'homme », ajoutent les enquêteurs. Dans un communiqué publié le 7 mars, « tout en supposant qu'il y a eu probablement des dérapages dans les opérations militaires conduites par le FPR lors de (...) combats qui se sont déroulés dernièrement et cela contrairement au code de conduite et aux instructions données à nos troupes », le FPR « demande à une commission d'enquête internationale conduite par Amnesty International, Agir ensemble, Union interafricaine des droits de l'homme, Fédération internationale des droits de l'homme, d'aller sur place pour faire le point de la situation ».

Dès la publication de ce rapport la Belgique - ancienne puissance coloniale au Rwanda - a rappelé son ambassadeur à Kigali, le gouvernement belge a convoqué l'ambassadeur du président Habyarimana à Bruxelles. Paris faisait la sourde oreille.